Commune de Confignon

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2021

Présent-e-s	M.	Martin BARCELLINI, Président
	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Cornelia FROIDEVAUX
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Johann LEUTWYLER
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Julie RIEDER
	Mme	Nicole ROEHRICH
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	-	
Conseil administratif	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	M.	Olivier MORAND, Co-Secrétaire-général

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du l'ordre du jour**
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Prestation de serment de Mme Floriane Schmidt
7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de Mme Céline Kunz)
8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements Intercommunaux (remplacement de Mme Céline Kunz)
9. DM 888 – Crédit d'investissement de CHF 20'000.- TTC pour la refonte du site internet communal
10. P DM 893 – Droit de préemption de la commune de Confignon sur la vente de la parcelle N°11'171, située dans le futur quartier des Cherpines, pour le prix de CHF 2'000'000.- (droits d'enregistrement, émoluments au RF et frais compris)
11. P DM 892 – Crédit d'investissement de CHF 33'000.- TTC pour la mise en conformité des zones 30km/h
12. P DM 890 – Crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC, destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa en complément du plan directeur communal
13. M 147 – 100% biologique / zéro pesticides
14. R 168 – *Non à une occupation temporaire des surfaces dans le quartier des Cherpines,* déposée par Frédéric Reverchon et Pierre-Alain Mottier *(objet reporté de la séance précédente)*
15. R 169 – *Non à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux,* déposée par Christian Marti et Martin Barcellini *(objet reporté de la séance précédente)*
16. R 170 – *Pour le maintien du patrimoine arboré à Cressy,* déposée par Demain Confignon
17. M 171 – *Emprunt et gestion de la dette publique*, déposée par Félicien Mazzola et Vincent Tournier
18. Position du Conseil municipal sur le principe de la suppléance dans son enceinte et sur le projet de loi PL 12584
19. Questions
20. Propositions individuelles et divers
21. Naturalisation (huis clos)

Le Président ouvre la séance du 2 février 2021 et annonce que la séance sera retransmise. Tout le monde étant présent, nous sommes donc 18.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme Gabus-Thorens demande de retirer le point 10. – Droit de préemption sur la parcelle 11'171, car contrairement à ce qui était prévu, il a été convenu que les promoteurs cèderaient gratuitement à la commune l'intégralité de la parcelle, ainsi que la maison qui s'y trouve, à la condition d'obtenir la garantie de l'Etat que les droits à bâtir de la parcelle puissent être entièrement rattachés à la personne d'Implenia, acquéreur de la parcelle, et que la maison puisse être conservée. Dans le cas où l'assurance sur ces deux points ne pourrait être fournie, la cessation gratuite tombera et le droit de préemption pourra s'appliquer conformément aux autres conventions déjà conclues avec d'autres promoteurs, sur 10% du terrain correspondant à 10% des droits à bâtir. L'acte notarié n'est pas encore conclu, mais une convention a été signée ce jour entre Implenia Immobilien AG et la commune, par laquelle l'engagement est pris de signer un acte notarié comprenant ces conditions.

Le Président propose de voter l'ordre du jour ainsi modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020

Mme Uldry Frossard demande en page 6, Planificateur financier, 2e ligne : « ...afin de compléter **les coûts** d'investissement... » et sous BOC-réunion des c.a. de Bernex et Onex, 3e ligne : »...sur le **P+R** et sur la mobilité... »

Mme Gabus-Thorens, page 8, 2e§ à reformuler: « Mme Gabus-Thorens précise que ce projet a été voté et accepté et le trottoir fait. **Toutefois, le RF a refusé l'inscription au registre de cette délibération, car le nom des propriétaires n'y figurait pas. Une nouvelle présentation a eu lieu au CM, qui malheureusement ne comportait pas le nom de tous les propriétaires puisqu'il en manquait un,** d'où le vote de ce soir avec une délibération complète. »

Le procès-verbal du 8 décembre 2020 tel qu'amendé est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Barcellini transmet les informations suivantes :
- Courrier de l'ASC : conseils donnés pour les séances en visio
- Diffusion post-COVID : confirmation que les séances seront diffusées sur internet
- Courriers de l'OFROU et du DI relatifs au bruit engendré par l'autoroute et à la possibilité d'une couverture de celle-ci, soit côté Bois des Mouilles, soit Plaine de l'Aire. *Il lit un extrait de ces courriers et les transmettra si demandés.*
- Réponses aux questions posées lors de précédents CM : cf. point 19.
- Démission de J. Rieder pour le 28 février 2021 – *Petite allocution de remerciement du Président du CM*
- Courrier ANPVA adressé à tous les c.m. : il le résume brièvement et le fera suivre à tous
- Courrier relatif aux nuisances de la Régie Rosset : Mme Gabus-Thorens confirme que c'est en cours

4. Communications des commissions

- **Commission finances, administration et sécurité (CFAS)**

M. Francey informe que la commission s'est réunie ce soir, juste avant le CM, pour traiter en urgence la DM 888 – crédit d'investissement pour la refonte du site internet communal. Le CA a également informé sur le P DM 893, retiré ce soir de l'OJ.

- **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 26.01 avec la CDEE, constituant un 1er test de commissions en visio conférence. L'OJ portait sur la motion 140 Green city déposée par le PDC il y a un an et demandant la construction d'un quartier vert aux Cherpines. Des représentants de l'OU, du Plan climat cantonal, ainsi que la cheffe de projet Cherpines ont été rencontrés pour une présentation de la stratégie du plan climat cantonal et répondre à nos questions.

- **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon indique que la commission s'est réunie le 19 janvier, elle a traité de la motion 147 avec une présentation de la gestion biologique en ville de Lancy dont il sera question au point 13.

- **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie, sa prochaine séance est agendée au 23 février 2021.

- **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 12 janvier. La société e-com a présenté les travaux à effectuer sur notre site internet pour répondre aux besoins de Confignon. Les améliorations sont très intéressantes, notamment un accès pour toutes les tailles d'écran.

- **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 12 janvier et a traité 2 points à son OJ : la politique sociale pour la jeunesse, puis a traité du dossier de naturalisation sur lequel il reviendra plus tard.

- **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE se réunira demain.

- **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CdF s'est réuni 2 fois, pour fixer les séances et traiter des affaires courantes et le 27 janvier 2021, pour accorder une baisse de loyer à un locataire commercial ayant dû fermer en raison du COVID.

- **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

- **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni aujourd'hui et a refait un point de situation sur l'accueil de l'académie du Servette. Puis le projet de rénovation du parking a été abordé, ainsi que les travaux du restaurant pour une ouverture en juin 2021.

- **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe que des classes sont en quarantaine sur Cressy. Il faut savoir que dès que 2 enfants sont malades dans une classe, ceci entraîne automatiquement la mise en quarantaine de la classe entière. La situation est gérée par la Direction des écoles, le DIP et le médecin cantonal. Le CA est tenu au courant et tout est sous contrôle.

- Loi votée sur le salaire minimum : celle-ci aura des effets sur les coûts de la petite enfance, notamment sur le salaire des aides et des accueillantes familiales. Un recours a été déposé, des échanges avec l'OCIRT sont en cours et un avis de droit relatif à la CCT est attendu.
- COVID : les animations pour les personnes âgées n'ont plus lieu et une réflexion se poursuit pour une reprise des activités des seniors dès que la météo permettra une organisation à l'extérieur. De petites rencontres limitées à 5 personnes ont toutefois lieu, à Cressy notamment.
- Culture : annulation du spectacle « Une fusée pour pépé », pour « Elliott et Margot » report au 17.10.21. Puis, le FIFDH aura lieu en ligne avec la diffusion d'un film en ligne sur le site de la commune, le 23.02.21. Le festival « Groove' n move » est reporté en mai et la conférence Mustang au printemps 2021.
- FTI : a donné un préavis négatif au projet des containers déposé pour les Cherpines, ce qui avec celui de la commune constitue un double préavis négatif. En conséquence, le promoteur envisage de redimensionner ou de renoncer à son projet. Par ailleurs, la FTI a informé continuer sa politique d'acquisitions de terrains et a confirmé qu'à ce jour, aucun accord n'avait été trouvé avec Mme Schilliger pour une installation sur notre ZI.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard transmet les informations suivantes pour son dicastère :

- RH : Mme Khaghani, co-secrétaire générale en charge du pôle administration, est revenue de son congé maternité et reprend ses différentes fonctions au sein de la commune. Puis, s'agissant du personnel, le télétravail est devenu obligatoire pour toutes les activités le permettant, avec le renforcement des mesures du Conseil fédéral. Une permanence à la Mairie a été organisée et les séances devront se tenir de préférence en visio-conférence.
- Emprunts : durant les 6 derniers mois, 10,190 millions ont pu être renouvelés aux taux de 0,48 à 0,7 %, diminuant ainsi les intérêts de 40%, soit une économie de CHF 112'000.-. La dette s'élève toujours à 21,190 mio.
- Mobilité : Croisée de Bernex, un cahier des charges est actuellement à l'étude par l'OU (office de l'Urbanisme) pour l'aménagement d'une plate-forme multimodale et un espace public pour relier les différents quartiers actuels et futurs, ainsi que le parc agro-urbain et le parc du Vuillonnex.
- Zone villa: le 19 janvier, le canton a fixé les modalités d'application du nouvel article 59 de la Lois sur les constructions et installations diverses, qui précise et restreint les possibilités de

dérogations à la densité de la zone villa. Le canton a donc levé le gel des dérogations en vigueur depuis novembre 2019. Ces nouvelles exigences visent à renforcer la qualité des projets et leur intégration au patrimoine bâti, ainsi que de limiter leur impact environnemental. Les communes doivent élaborer une stratégie de densification de la zone villa et l'intégrer au PDCom d'ici au 31.12.22. Après cette date, et faute de stratégie validée par le canton, le préavis communal ne sera plus prépondérant et l'Etat pourra librement préaviser les demandes d'autorisation de construire en appliquant les critères qui lui sont propres. Une demande de crédit pour élaborer cette stratégie de la zone villa sera soumise ce soir au point 12 de l'OJ.

- Cherpines : suite aux demandes de la commune, l'aire d'implantation de l'école primaire des Cherpines a été reconsidérée et agrandie. Plusieurs scenarii ont été examinés et une décision sera vraisemblablement arrêtée au prochain COPIL du 2 mars 2021. Par ailleurs, le CA de Confignon a rencontré en janvier le CA de PLO pour examiner les possibilités de partenariats permettant aux élèves de Confignon, vivant aux Cherpines, d'être accueillis à l'école primaire du Rolliet.
- Planification territoriale et le Plan climat Cantonal : le canton a élaboré un guide à l'intention des communes pour intégrer les enjeux climatiques à leur Planification territoriale, soit le PD Com et différents PLQ. 9 fiches thématiques détaillent les modalités d'intervention concernant différents points. Un référentiel genevois permettra d'améliorer et réorienter les projets en fonction du Plan climat cantonal. Concernant le patrimoine, en décembre 2020, la direction de l'office cantonal du patrimoine et des sites nous a présenté la mise à jour du recensement architectural lancé en 2015. Tous les bâtiments construits avant 1985 ont été examiné. Le but de ce recensement est d'identifier les projets dignes d'intérêt et de déterminer leur valeur patrimoniale. Ceux-ci sont classés en fonction d'un degré de protection. Une 2e rencontre est prévue pour examiner plus précisément ce recensement et les données seront mises en ligne sur le site SITG.
- Protection civile : une modification de la loi est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. La révision permet une implantation plus moderne et plus ciblée du système. Actuellement, l'obligation de servir à la protection civile commence à l'âge de 20 ans et s'étend jusqu'à l'âge de 40 ans. Désormais, les astreints devront accomplir 14 ans ou 245 jours de service. Malgré de nombreuses demandes des commandants des ORPC, des CA des communes et de l'ACG au CE pour obtenir des délais de mise en œuvre, les astreints ont été libérés le 31 décembre dernier. Pour l'ORPC Lancy-Cressy, cela représente la moitié de l'effectif, qui est passé de 479 à 253 astreints, ce qui signifie encore plus des difficultés pour les nouveaux engagements que sont les centres médicaux pour les mois de février et mars. Les personnes libérées peuvent poursuivre leur activité au sein de la Protection civile sur base volontaire, mais avec l'accord de leur employeur.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco informe des points suivants :

1.- Antenne 5G au 56, chemin de Chaumont : pour rappel, le CA avait donné un préavis négatif à cette demande d'autorisation, mettant en avant le principe de précaution. Nous avons récemment appris que l'autorisation avait aussi été refusée par le département, mais que l'opérateur avait fait recours au tribunal. La commune dispose dans ces circonstances d'un droit à intervenir dans la procédure et c'est ce qui a été fait. Par ailleurs, une autre demande d'autorisation de construire a été déposée pour installer une antenne 5G au chemin des Grands-Champs. Le CA a rendu un préavis négatif et a appris que le département avait également refusé cette autorisation. A ce jour nous ne savons pas si l'opérateur va faire recours.

2.- COPIL de l'Aire : la commission technique s'est déjà réunie plusieurs fois et le COPIL politique a eu une séance le 28 janvier dernier. Une première classification des mesures à court-moyen-long terme

est sur le point d'être finalisée. Une confirmation de retours à faire aux associations avant l'été a été actée.

3.- Pollution de l'Aire : rappel est fait de toujours appeler le 118 pour constater d'éventuelles pollutions de l'eau.

4.- Arbres de la Place du village : des travaux de dégagement de troncs sont programmés. Puis, afin de lutter contre les îlots de chaleur et améliorer les apports en eau, une végétalisation des pieds des 13 arbres situés sur la place sera entreprise. Ceci sera implanté courant février-mars et durera 15 jours.

5.- OCAN : l'office a exigé l'abattage de 6 ormes au chemin de Narly. Ces arbres sont secs et menacent la sécurité. Il est impossible de les replanter à proximité, vu l'exiguïté de l'espace et la proximité de terrains privés. Une replantation d'espèces locales est toutefois prévue dans un périmètre proche.

6.- VéloPartage : une 2e station pouvant accueillir 2 vélos est opérationnelle devant l'école de Cressy.

7. Nouveau véhicule pour les services extérieurs : livraison en début d'année, après que le crédit d'acquisition eut été voté. Les nouvelles fonctionnalités sont très appréciées des collaborateurs. Quant à l'ancien véhicule, qui ne passe plus la visite technique, il sera vendu au plus offrant pour ses pièces détachées, sur le site de la commune. Cette démarche a été faite en accord avec le SAFCO.

8.- Dépôts sauvages d'encombrants : ont été récemment constatés à Cressy et le chemin du Vuillonnex. Elle rappelle qu'un calendrier détachable, avec les dates de levées des encombrants, a été envoyé à tous dans le Confi'lien de décembre et est également disponible sur internet. Ces dates sont à respecter, sous peine d'amendes.

6. Prestation de serment de Mme Floriane Schmidt, en remplacement de Mme Céline Kunz, démissionnaire

Le Président la salue. Il lit la formule consacrée et **Mme Schmidt** répond « Je le jure » en levant la main droite.
Le Président lui souhaite la bienvenue et indique que le CM comporte maintenant 19 votants.

7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de Mme Céline Kunz)

Le Président propose alors de passer au remplacement de **Mme Kunz** dans les commissions et fondations et il passe la parole à **M. Fournier**, pour les propositions de remplacement du PDC.

M. Fournier propose que **Mme Schmidt** reprenne toutes les représentations de **Mme Kunz.**

Le remplacement des représentations de commissions de Mme Kunz par Mme Schmidt est accepté par 17 pour et 1 abstention. (1 absent)

8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux (remplacement de Mme Céline Kunz)

Le Président demande à **M. Fournier** ses propositions de remplacement et **M. Fournier** propose à nouveau le remplacement de **Mme Kunz** par **Mme Schmidt.**

Le remplacement de Mme Kunz par Mme Schmidt aux Fondations et Groupements

intercommunaux est accepté à l'unanimité.

9. DM 888 – Crédit d'investissement de CHF 20'000.- TTC pour la refonte du site internet communal

Mme Tornare explique que la présentation faite a montré des améliorations conséquentes au niveau de la facilité d'accès, rapidité pour les visiteurs, facilité pour les administrateurs, une meilleure sécurité et beaucoup de nouveautés en ligne et un accès pour toutes les tailles d'écran. Les membres de la CCC ont voté à l'unanimité un préavis favorable à la demande du crédit d'investissement de CHF 20'000.- pour la refonte du site internet de la commune.

M. Francey, en tant que président de la CFAS, donne lecture du rapport de la commission, qui se conclut par un préavis favorable de la DM 888.

M. Fournier juge que la présentation faite était excellente, mais c'est surtout l'expérience de l'entreprise choisie, active dans de nombreuses communes et dans le canton, qui l'a séduit. La commune a tout intérêt à développer ce site qui bénéficie déjà de bonnes statistiques en termes de visites et est apprécié par nos communiers. Cette proposition va dans le sens d'une amélioration et sera soutenue par le PDC.

M. Knight salue la volonté de moderniser et d'améliorer le site internet de la commune et souligne le meilleur accès pour les utilisateurs de smartphones, ce qui constitue un véritable pas en avant. Cette modernisation facilitera le travail des administrateurs du site, donc du personnel communal, pour transmettre les informations pertinentes aux habitants de la commune. Cet investissement est donc justifié par une amélioration conséquente pour les habitants de la commune.

Le Président passe au vote.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 888
Séance du Conseil municipal du **2 février 2021**

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 20'000.- TTC POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET COMMUNAL

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13avril1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission de la culture et communication (CCC) du 12.01.2021,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 02.02.2021

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

a) D'approuver le crédit d'investissement pour la refonte du site internet communal de CHF 20'000.- TTC.

b) De comptabiliser la dépense de CHF 20'000.- TTC dans le compte des investissements, rubrique 3320130, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.

c) D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 3320 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2021 à 2025».

d) De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales, d'autoriser le cas échéant, le Conseil administratif à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix à concurrence de CHF 20'000.- afin de permettre la refonte du site internet communal.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 888 est acceptée à l'unanimité.

10. P DM 893 – Droit de préemption de la commune de Confignon sur la vente de la parcelle N° 11'171, située dans le futur quartier des Cherpines, pour le prix de CHF 2'000'000.- (droits d'enregistrement, émoluments au RF et frais compris)

Point retiré de l'OJ, cf. point 1.

11. P DM 892 – Crédit d'investissement de CHF 33'000.- TTC pour la mise en conformité des zones 30km/h

Mme Uldry Frossard rappelle que la commune a créé ces dernières années plusieurs zones pour limiter la vitesse à 30km/h : la zone 30 de Cressy, la zone 30 de Confignon 1, la zone 30 des Marais et la zone de rencontre de Confignon 2. Conformément à l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et de rencontre, l'efficacité des mesures doit être vérifiée 1 an après la mise en zone 30 d'un secteur, afin d'ajuster avec des mesures complémentaires, si les objectifs ne sont pas atteints. Ces bilans n'ayant pas été réalisés, l'OCT a demandé à la commune d'effectuer des mesures de vitesse afin de leur transmettre un rapport en vue d'obtenir un certificat de conformité pour les zones limitées à 20-30km/h. En conséquence, le mandataire sera chargé de poser des compteurs sur les chemins, de relever les vitesses, de comptabiliser les charges de trafic et les vitesses respectives des catégories de véhicules, d'analyser les données et de délivrer un bilan sous la forme d'un rapport d'expertise par zone. De proposer aussi des mesures d'aménagement complémentaires, si les limites de vitesse ne sont pas respectées. Le CA vous invite à voter ce crédit de CHF 33'000.- pour la mise en conformité de nos zones 30.

Le Président demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola propose un vote sur le siège, car la problématique en question a déjà bien été étudiée. Le chemin de Narly, mentionné par une c.m. n'est effectivement pas en zone 30. Cette étude fait suite à une question de VdG du 28 janvier 2020 qui est toujours sans réponse, mais il espère que cette étude permettra d'y répondre. On salue cette étude qui permettra enfin de contrôler la vitesse sur ces zones et cette proposition sera bien évidemment soutenue par VdG.

Mme Uldry Frossard répond que pour les chemins de Narly, de Murcie et des Marais, les travaux seront réalisés prochainement. Ici, on parle uniquement des zones 30 déjà réalisées où les aménagements ont déjà été faits. Selon l'ordonnance fédérale, ce n'est qu'un an après la mise en zone

30 qu'un bilan peut être fait. Puis, elle juge nécessaire de répondre à la remarque de **M. Mazzola** en rappelant que le CA avait répondu à la question lors du dernier CM.

M. Mazzola propose d'en rediscuter hors du CM, car une question écrite appelle une réponse écrite et il ne lui semble pas qu'elle ait été produite.

Le Président passe au vote sur le siège qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Francey parlera au nom du PLR pour soutenir le vote sur le siège et en faveur du crédit d'investissement. Il s'agit d'une simple mise en place d'une conformité pour les zones 30, ce qui est important pour la commune.

Mme Froidevaux souhaite également voter sur le siège au nom de Demain Confignon et aussi en faveur de ce crédit d'investissement.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 892
Séance du Conseil municipal du **2 février 2021**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 33'000.- TTC POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES ZONES 30KM/H

Vu la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958,

Vu la loi cantonale L 1 11 sur les zones 30 et les zones de rencontre (LZ30),

Vu le refus de la police cantonale jusqu'en 2020 d'intervenir dans les zones 30 pour des contrôles de vitesses,

Vu la demande de l'OCT datée du 24 juin 2020 demandant à toutes les communes de procéder à la certification des zones 30km/h, en procédant à des mesures de vitesses et à des corrections lorsque celles-ci sont trop importantes,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents,

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 33'000.- TTC destiné à la mise en conformité des zones 30km/h.
2. De comptabiliser la dépense de CHF 33'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 6150.xxx.50100.000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 33'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 6150.xxx.33001.000 « amortissements ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2022 à 2026.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 892 est acceptée à l'unanimité.

12. P DM 890 – Crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC, destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa en complément du plan directeur communal

Mme Uldry Frossard rappelle que la révision du PDCom a été initiée en 2019 et le crédit voté en 2018 ne comprenait pas la réalisation d'une stratégie pour la zone villa. La demande du canton est intervenue en novembre 2019, à la suite du gel des dérogations à l'Art.59 al.4 de la Loi sur les constructions. Il n'était en effet plus possible depuis cette date de densifier une parcelle en zone villa, au-delà du taux de 25 à 30%, en fonction de la performance énergétique du bâtiment. Alors que l'indice pouvait s'élever jusqu'à 48-60% pour les parcelles de plus de 100'000 m2. Entre 2013 et 2019, cette dérogation était octroyée si le projet était compatible avec le caractère et l'aménagement du quartier. Cependant, les dérogations accordées n'ont pas donné satisfaction en termes d'aménagement et d'environnement. Le canton a donc souhaité approfondir la réflexion sur la densification de la zone villa et exige aujourd'hui des communes qu'elles se dotent d'une stratégie en complément du PDCom et, comme indiqué dans les communications, le gel a été levé ce 19 janvier. Le canton s'est engagé à suivre le préavis communal jusqu'au 31 décembre 2022. Passé cette date, il instruira les requêtes en autorisations de construire conformément au PDCom et à la stratégie définie.
La commune doit donc rapidement identifier les secteurs de la zone villa qui peuvent être densifiés sans modification de zone pour les autres périmètres, ceux qu'il est nécessaire de préserver. Les critères pris en compte peuvent être liés au développement urbain, à la mobilité, au patrimoine végétal, au bâti existant, à la préservation de la pleine terre, et à toute une série d'autres éléments. Cette stratégie permettra à la commune de disposer d'un outil d'aide à la décision, lors de la planification territoriale et lors de l'examen des demandes d'autorisation de construire. La stratégie de la zone villa et le PDCom sont des contrats liant les autorités. Cela implique que leur adoption doit être simultanée par la commune et le canton, cette double adoption renforçant le poids des préavis communaux.
Le mandataire ayant déjà travaillé sur le PDCom a donc été sollicité et a estimé un nombre d'heures équivalant à CHF 20'800.- + CHF 13'000.- pour développer un outil informatique d'aide à la décision garantissant l'égalité de traitement des analyses pour l'ensemble des projets de constructions. Le Bureau d'ingénieur est déjà intervenu auprès de la CAM pour présenter le travail effectué dans le cadre du PDCom. La stratégie de la zone villa et les outils à disposition ont également été abordés.
Le CA invite donc à voter ce crédit de CHF 40'000.-, qui sera amorti sur 5 ans.

Le Président demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier estime cette demande de crédit éminemment politique. Avant de lancer cette étude, il serait préférable de poser clairement le cadre politique pour réfléchir sereinement en amont à la stratégie, ce qui demande un travail important des commissaires à l'aménagement. Il propose en conséquence un renvoi à la CAM.

Mme Roehrich partage cet avis et considère qu'il s'agit d'une opportunité intéressante de pouvoir mener une réflexion plus globale sur cette zone villa et son avenir. Elle propose aussi un renvoi en commission et souligne qu'il est important de remettre la commune au centre des décisions sur la gestion de son patrimoine bâti.

Mme Froidevaux confirme que la CAM a déjà discuté de la stratégie zone villa et souhaite voter sur le siège.

Le Président passe au vote sur le siège, puis au renvoi à la CAM.

Le vote sur le siège est refusé par 7 oui et 12 non.
Le renvoi à la CAM est accepté par 13 oui, 1 contre et 5 abstentions.

13. M 147 – 100% biologique / zéro pesticides

M. Reverchon donne lecture du rapport de la CDEE et informe qu'elle a préavisé favorablement et à l'unanimité les amendements et le renvoi au CA.

Le Président propose de voter les amendements en bloc, puis de passer au vote de la motion.

Les amendements proposés sont acceptés à l'unanimité

Commune de Confignon	**Motion**	**M147**

Motion présentée par Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Félicien Mazzola, Julie Peradotto, Antoinette Hofer

Date de dépôt : 3 mars 2020

Date de traitement : 2 février 2021

Confignon : 100% biologique / zéro pesticides

Considérant :

- Le rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité à Genève (http://www.cdc-ge.ch/fr/Communications/Actualites/Evaluation-des-mesures-volontaires-en-faveur-de-la-biodiversite.html);
- La certification biologique du Jardin botanique de la Ville de Genève (2015), de l'ensemble des espaces verts municipaux de la Ville de Lancy (certification Bourgeon de l'association Bio Suisse en 2019) ainsi que des espaces verts de la Ville de Genève (fin 2019) ;
- L'importance pour la biodiversité et plus globalement pour la préservation d'un environnement naturel durable, de ne plus utiliser de produits chimiques dans l'entretien des espaces verts ;
- L'existence de méthodes et produits alternatifs largement expérimentés par d'autres communes genevoises ;
- Le signal populaire extrêmement fort de la votation du 24 novembre avec à Confignon plus de 93% de votes en faveur de l'article constitutionnel limitant drastiquement l'usage des produits phytosanitaires ;

Le Conseil municipal par **18 oui et 1 abstention** demande au Conseil administratif :

- de concrétiser au niveau municipal l'article constitutionnel voté le 24 novembre 2019 ;
- de mettre en œuvre le passage progressif à un entretien 100% biologique des espaces verts municipaux ;
- de revenir d'ici la fin de l'année 2021 devant la CDEE avec une planification visant à l'obtention du label Bourgeon de Bio Suisse ;
- de mettre en place un programme d'information et d'incitation au passage à un entretien 100% biologique des jardins et espaces verts privés de la commune.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La motion ainsi amendée est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

14. R 168 – Non à une occupation temporaire des surfaces dans le quartier des Cherpines, déposée par Frédéric Reverchon et Pierre-Alain Mottier *(objet reporté de la séance précédente)*

M. Mottier rappelle qu'une demande d'autorisation en procédure accélérée a été déposée il y a 3 mois pour l'installation provisoire de 180 containers de stockage, de clôtures, de portails, de places de stationnement et pour l'abattage d'arbres situés sur la parcelle concernée. Cette occupation a reçu un préavis négatif du CM de Confignon. Les autorités cantonales n'ont quant à elles pas encore statué. Lors de la votation sur le déclassement de la zone des Cherpines, le canton avait mentionné vouloir un Eco-parc industriel de grande qualité. Dans les faits, nous assistons à la création d'un no man's land dans ce quartier. Des lumières restent allumées toute la nuit, les parkings sont bitumés, sans arbres. Plus récemment, une surface couverte de gravats a été aménagée pour permettre l'installation de containers de stockage. De plus, certains de ces travaux ont été effectués sans autorisation. Forts de ces constats, nous nous voyons consternés de l'écart entre ce qui est prévu sur le papier et ce qui est constaté sur le terrain. Pourtant, différentes actions politiques sont en cours, en vue de préserver et de concilier les paysages, l'environnement et les activités humaines. Nous constatons que ces démarches n'ont pas empêché la FTI de louer ces terrains à des sociétés ayant des activités à fort impact écologique.

En ce qui concerne l'APA en cours, nous pouvons imaginer l'impact qu'aurait la réalisation de cet aménagement sur la qualité paysagère et sur les risques liés à la pollution de l'eau et de l'air. Au vu de tout ce qui est entrepris pour préserver l'Aire, cela nous semble inacceptable. Pour information, le 27 janvier une pollution de l'Aire a eu lieu, probablement un versement de peinture dans une bouche d'égout. Il laisse imaginer la pollution engendrée par le contenu de containers...Enfin, cette installation n'apportera aucun revenu ou plus-value pour la commune. C'est donc au vu des impacts écologiques, paysagers, environnementaux et sociaux, que cette résolution est déposée. A travers celle-ci, nous nous opposons à cette autorisation de construire et nous souhaitons garder les terrains cultivés aux Cherpines jusqu'à l'adoption du PLQ et la construction de l'Eco-parc industriel, sans constructions et installations temporaires dénaturant ces lieux. Nous exigeons des promoteurs du futur quartier des Cherpines une démarche répondant aux critères qualitatifs, durables, en accord avec ceux de la commune de Confignon. Finalement, nous souhaitons que les terrains occupés par des installations illicites soient libérés et remis en culture, en attendant la construction du quartier prévue dans plus de 5 ans. Au vu des explications données, nous vous invitons à voter pour cette résolution.

Le Président demande de voter sur l'entrée en matière ce qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Francey informe que le groupe PLR se demande si le fait de voter cette résolution allait amener un appui au CA pour la décision qu'ils ont déjà prise de s'opposer à cette installation temporaire aux Cherpines ? Un renvoi à la CAM était donc préféré.

Mme von Gunten-Dal Busco confirme que le CA a bien pris les devants et le motif avancé était que l'installation de containers de stockage donnait un très mauvais signal pour un développement qualitatif sur ces parcelles. Puis, une 2e APA a encore été déposée dans le futur quartier des Cherpines pour un aménagement provisoire de zones de stockage de véhicules et à nouveau le CA a rendu un préavis défavorable, le projet n'étant pas conforme à la zone de fond, ni à la future zone, ni au programme prévu du futur développement du quartier pouvant entraver la libération du foncier pour la future école des Cherpines.

M. Mazzola informe que VdG soutient les invites de cette motion, mais constate néanmoins que cette résolution porte sur des préavis déjà donnés. Pour cette raison, il propose de voter sur le siège.

Le Président propose de voter sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté par 17 pour et 2 abstentions.

M. Fournier informe que le PDC est divisé sur le traitement à accorder à cette résolution et un renvoi en commission aurait été l'occasion de faire un bilan de ce qui se fait aujourd'hui aux Cherpines et de ce qui est prévu pour la suite. Compte tenu de ce vote sur le siège, qui nous amène à nous prononcer sur cette résolution dont a priori beaucoup d'éléments sont obsolètes, son premier mouvement serait de se prononcer défavorablement sur cette résolution. Mais sans renvoi en commission, voilà...

M. Reverchon estime nécessaire de mettre la pression pour dire que Confignon veut aller vers un Eco-parc, un Eco-quartier, et que l'on ne peut tolérer des containers qui pourront stocker des produits chimiques, car tout est imaginable ! Il y aura zéro contrôle et il est indispensable de préserver la terre et d'éviter les gros risques.

Mme Gabus-Thorens souhaite préciser quelques points : cette occupation de containers qualifiée de temporaire n'est pas adéquate. Mais certaines choses sont inexactes dans cette résolution et notamment le fait que ce promoteur possède certains terrains. Ce n'est pas la FTI qui lui loue ces terrains. Enfin, il faut savoir que les compétences de la commune sur un terrain privé et situé dans une zone qui a un plan en force, sont assez limitées. On peut s'opposer et donner un préavis négatif, mais c'est pratiquement tout ce que l'on peut faire. Ici, l'objectif des containers correspond à la zone en question. Elle souhaite simplement attirer l'attention sur les compétences de la commune et rappelle que la FTI s'y est également opposée et le promoteur a retiré son projet.

M. Mottier relève que 2 espaces sont déjà occupés par des containers et il demande si les autorisations avaient été déposées pour ceux-ci ?

Mme Gabus-Thorens répond qu'elle pense que oui et l'autorisation donnée par le canton. Puis, en réponse à **M. Reverchon,** s'il s'agit de produits chimiques, ils seraient soumis à un contrôle strict.

M. Marti informe être passé ce jour aux Cherpines, avoir constaté que c'est un no man's land avec des camions partout et il invite chacun à y aller en semaine pour voir comment cela se passe. Il faut donc appuyer cette demande et montrer que certaines choses ne sont pas acceptables.

Le Président le remercie et propose de passer au vote de la résolution.

Commune de Confignon	**Résolution**	**R168**

Proposition présentée par Messieurs les Conseillers :

Fréderic Reverchon et Pierre-Alain Mottier

Date de dépôt : 8.12.2020

Date de traitement : 02.02.2021

Non à une occupation temporaire des surfaces dans le quartier des Cherpines

Considérant :

La demande d'autorisation en procédure accélérée, APA 310478/1 du 6 novembre 2020, pour l'installation provisoire de containers de stockage, de création de clôtures, portails, places de stationnement et abattage d'arbres sur les parcelles 10106, 10161 et 11790,

L'impact écologique, paysager, environnemental et social de cette installation sur 9'066 m2,

La volonté du canton de réaliser un quartier durable et un écoParc industriel des Cherpines de grande qualité pouvant accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée,

Les exigences d'un écoParc industriel prônées par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI),

Les actions politiques pour une gestion concertée et un aménagement visant la durabilité dans la plaine de l'Aire en général et dans le futur quartier des Cherpines en particulier,

Les efforts de la commune et des associations pour préserver l'environnement de la plaine de l'Aire et de sa rivière,

L'utilisation des chemins d'accès prévus dans le projet par des camions et autres véhicules de chantier alors que ces chemins accueillent la mobilité douce et les promeneurs.

Le Conseil municipal déclare

par 10 oui, 1 non et 8 abstentions sur 19 CM présents,

- s'opposer à l'installation provisoire de containers, de places de stationnement et de l'abattage des arbres sur les parcelles 10106, 10161 et 11790,
- souhaiter conserver les terrains cultivés aux Cherpines jusqu'à l'adoption des Plans localisés de quartier et la construction des bâtiments de l'écoParc industriel, sans construction et installation temporaire dénaturant ces lieux,
- exiger de la FTI et des promoteurs du futur quartier des Cherpines une démarche répondant à des critères qualitatifs et durables en accord avec ceux de la commune de Confignon,
- souhaiter que les terres occupées par des installations illicites soient libérées et remises en culture dans l'attente de la construction du quartier prévue seulement dans plus de cinq ans.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La résolution R 168 est acceptée par 10 oui, 1 non et 8 abstentions.

15. R 169 – Non à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux, déposée par Christian Marti et Martin Barcellini (objet reporté de la séance précédente)

Le Président rappelle la présentation faite par l'équipe du Servette juste avant la séance et il a pris note que la Fondation se prononcera sur l'installation provisoire au mois d'avril.

M. Marti répète l'invite de la résolution, soit de s'opposer à l'installation provisoire ou définitive du Servette FC au parc des Evaux et soutenir le maintien d'un parc public offrant des infrastructures à tous, tout en préservant et favorisant la nature et la biodiversité environnante.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière ce qui est accepté à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel indique qu'après la présentation faite ce soir par les protagonistes du projet des Evaux, le PLR considère avoir obtenu des réponses claires et très satisfaisantes pour ce projet. La vision écologique, l'amélioration de la pollution lumineuse actuelle, la réflexion intelligente sur la mobilité douce et sur l'accès au site, avec un travail de titan pour offrir aux jeunes un cadre sportif, social et éducatif, des plus utile. Les terrains actuels existants sont sous-utilisés, avec la venue de l'Académie du Servette, il y aura une meilleure occupation de ceux-ci et ils ne seront pas privatisés. Pour toutes ces raisons, le PLR votera contre la résolution de demain Confignon et demande un vote sur le siège.

M. Fournier souhaite poser une question à Demain Confignon et au 1er signataire : cette résolution a été déposée avant de disposer de la moindre information ou indication sur le projet. Ce soir, nous avons entendu pendant plus d'une heure des représentants de l'Etat, de la Fondation des Evaux et du

Servette, il demande donc comment ces informations ont été reçues et si Demain Confignon considère que cette résolution est toujours d'actualité ?

M. Marti répond que le dépôt de la résolution a probablement contribué à « secouer le cocotier » et nous voyons plus clair sur ce projet. Beaucoup de questions restent néanmoins en suspens : de manière générale, sa conviction et celle de son groupe demeurent inchangées. Il n'est pas facile de trancher entre deux intérêts contradictoires, l'intérêt de la population et celle du club de football, cher à tous, spécialement pour sa section junior.
Onex, qui est la commune la plus impactée par cette installation, a voté contre et il rappelle qu'une grande partie du territoire des Evaux se trouve sur notre petite commune qui fait moins de 3km2. L'installation de cette académie pose de nombreuses questions : pour ce qui a trait à l'aspect social et sportif, il rappelle que l'offre de la région est déjà généreuse pour les jeunes de la région, notamment avec les clubs du FC Signal de Bernex, FC Onex et Lancy FC. Pour l'aspect environnemental et sécurité, il n'a pas reçu de garantie quant à l'abattage des arbres. Concernant la mobilité, lorsqu'il y a des matchs avec 3 terrains utilisés, c'est 240 personnes qui se côtoient et donc un plan mobilité compliqué et un impact sur le secteur de Cressy important. Concernant la mise en place d'un nouveau terrain synthétique, que se passera-t-il lors de leur départ pour la remise en herbe de celui-ci ? En résumé et sans parler des dispositions statutaires de la Fondation, l'implantation de l'Académie du Servette FC sur le sol des Evaux est en totale contradiction avec nos objectifs en termes de qualité de vie pour l'ensemble de la population. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais comme la commune d'Onex, nous devons nous opposer avec fermeté à ce projet et concentrer notre attention sur les besoins de nos populations présentes et à venir, et tout spécialement sur les 500'000 m2 de surfaces habitables qui seront prochainement construits dans notre commune, soit l'équivalent de la surface des Evaux. Ce n'est pas à nous de subir l'urgence liée à une planification discutable du canton qui ne doit pas nous imposer de nouveaux sacrifices. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.
Compte tenu des questions qui demeurent ouvertes, Demain Confignon est ouvert à un renvoi en commission, mais souhaiterait tout de même un vote sur le siège pour adopter cette résolution.

M. Kormann remercie **Mme von Gunten-Dal Busco** pour avoir organisé la séance d'information et d'ainsi disposer d'éléments de première main pour étayer notre position. VdG considère qu'il n'y a pas d'urgence et au vu de ce qui a été présenté ce soir, nous trouverions bien de donner du temps au débat et dire que ce sujet mérite d'être discuté en commission. VdG propose donc un renvoi à la CCE.

M. Mottier informe que compte tenu de la tournure des débats, un renvoi en commission est préféré.

Le Président propose de voter le renvoi sur le siège, puis sur le principe d'un renvoi en commissions et enfin sur le renvoi à la CDEE et à la CCE.

Le renvoi sur le siège est refusé par 11 non, 2 oui et 5 abstentions.
Le renvoi en commissions est accepté par 12 oui, 2 non et 5 abstentions.
Le renvoi en CDEE est accepté par 11 oui, 4 non et 2 abstentions.
Le renvoi en CCE est accepté par 14 oui, 1 non et 4 abstentions.

16. R 170 – Pour le maintien du patrimoine arboré à Cressy , déposée par Demain Confignon

Le Président rappelle qu'une pétition avait été faite, mais mise en attente d'une décision de justice. Puis, une 1ère proposition de résolution avait été faite en décembre. Celle-ci avait été refusée, considérant que l'invite allait trop loin. Il passe la parole **Mme Rieder** pour la présentation de cette résolution.

Mme Rieder explique que cette résolution a pour but de préserver et de maintenir le patrimoine arboré de Cressy et notamment le cordon boisé de la parcelle 11070. Son objectif est aussi de soutenir le CA dans toutes ses démarches et initiatives qui vont dans ce sens.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité des partis.

M. Fournier indique que le PDC propose de voter sur le siège. La situation est particulière avec la saisie de 3-4 objets portant sur le même sujet, malgré des refus successifs, qui amènent à revenir avec les mêmes considérants. Les préoccupations du CM ont toujours été claires, le soutien aux arbres évident qui s'est manifesté dans différents projets, mais l'intervention du CM ou du CA dans une procédure de justice en cours a toujours été écarté. La proposition est donc de voter sur le siège aujourd'hui pour trancher définitivement sur ce point.
Puis, parlant au nom des groupes PDC, PLR et VdG, il informe qu'un amendement général sera proposé à cette motion afin d'éviter de la rejeter, mais plutôt pour apporter un éclairage équilibré à cette résolution et faire en sorte de passer à autre chose et éviter d'encombrer l'OJ avec une thématique récurrente.

Le Président relève qu'il n'est pas question de décision de justice, mais plutôt d'explorer ce qui peut être fait avec les promoteurs. Il propose donc de voter sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui, 2 non et 5 abstentions.

M. Tournier juge que le sujet qui revient avec la résolution 170 mérite toute notre attention. Nous avons tous à cœur de préserver le patrimoine arboré de la commune. Il ne reviendra pas sur les précédentes discussions s'agissant des raisons pour lesquelles notre CM n'a pas souhaité aller de l'avant, avec des formulations successives de cette résolution, notamment le respect du temps judiciaire et la séparation des pouvoirs. Cela dit, pour VdG cette résolution doit être votée ce soir, forte de la volonté de voir Confignon comme une seule et unique commune. Au vu des enjeux liés au développement et à l'aménagement que va vivre Confignon ces prochaines années, cette résolution doit être votée ce soir pour que nous puissions avoir un appui solide lorsqu'il s'agira de prendre en compte les intérêts liés à la construction de logements familiaux, ou autres infrastructures commerciales, sociales, voire sportives, ainsi que notre intérêt à la préservation du patrimoine arboré de Confignon.
Pour toutes ces raisons et pour voter cette résolution ce soir, VdG, le PLR et le PDC, proposent un amendement général et en reformulant cette résolution de la façon suivante *: Il lit le texte de la résolution reformulée « Pour le patrimoine arboré remarquable de notre commune ». Puis le Président relit ce texte encore une fois.*

Mme Tornare relève que dans l'amendement qui vient d'être lu à deux reprises, il n'est pas question d'arbres à Cressy, il n'est question que des arbres de Confignon ?

Le Président confirme que l'invite de la résolution parle en effet de la commune et Cressy sort.

Mme Tornare se déclare étonnée des contradictions entre ce qui est dit et les faits. Elle est bien sûr contente qu'un amendement soit fait en faveur du patrimoine boisé, mais il y a un fonctionnement qui lui échappe. Elle souhaite aussi rebondir sur la lettre de l'ANPVA qui avait envoyé un questionnaire. Il y avait été répondu et Confignon était alors le meilleur élève. Cela signifie que ceux qui ont répondu professent les mêmes valeurs que cette association. Mais 9 mois plus tard, Confignon porte le bonnet d'âne, car les promesses n'ont pas été tenues. Toutes les décisions prise depuis un an ne reflètent pas nos promesses. Personnellement, elle se sent très mal à l'aise en songeant que les réponses qu'elle a faites à ce formulaire ne sont finalement qu'un calcul électoral. Il y a donc un problème à Confignon, car les autres communes qui étaient moins bien notées que nous, sont allées de l'avant, ont pris des décisions pendant que Confignon tergiverse, renvoie, ajourne, etc...Il y a un problème dans ce CM et elle souhaite qu'on lui réponde en expliquant quel est ce problème. Elle est favorable à la proposition d'amendement, car tout ce qu'elle souhaite, c'est que l'on s'occupe des arbres. Peu importe de qui vient cet amendement !

M. Reverchon revient sur le travail d'équipe nécessaire pour cette résolution et invite chacun à lui proposer quelque chose s'il le souhaite. Le CM doit comprendre que d'ici 2060, c'est + 2,4° que nous

allons prendre dans les dents et que les jeunes attendent des mesures concrètes du monde politique. Il faut donc avancer de manière efficace, en communiquant et en restant positifs.

M. Francey estime que cet amendement est d'une grande importance. Il a réussi à trouver une majorité au sein du CM. Il rappelle que la 1ère résolution visait plutôt à défendre une parcelle spécifique et non le patrimoine arboré de tous les confignonnais. Cet amendement va permettre maintenant de se concentrer sur d'autres sujets, sans revenir à chaque fois qu'un arbre doit être coupé. Notre position se trouve clarifiée, nous voulons conserver le patrimoine arboré de *tous* les confignonnais et pas seulement sur une parcelle. C'est un bon compromis pour tout le monde.

Le Président propose de maintenant voter sur cet amendement dont il relit les considérants.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité

Commune de Confignon	**Résolution**	**R170**

Proposition présentée par Demain Confignon

Frédéric Reverchon, Julie Rieder, Cornelia Froidevaux, Christian Marti, Pierre-Alain Mottier, Yvette Tornare et Martin Barcellini

Date de dépôt : 22 décembre 2020

Date de traitement : 2 février 2021

Pour le patrimoine arboré remarquable de notre commune

Considérant :

- la valeur du patrimoine arboré de la commune de Confignon, composé de nombreux arbres indigènes et centenaires ;

- la nécessité de préserver ce patrimoine arboré remarquable, qu'il soit public ou privé, pour maintenir la qualité de vie de notre commune et lutter contre les îlots de chaleur, ainsi que favoriser la biodiversité ;

- les efforts récents de l'Etat pour augmenter la canopée cantonale ;

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité des 19 membres présents

- souhaiter préserver le patrimoine arboré remarquable de Confignon ;
- soutenir les démarches du Conseil administratif visant à maintenir le patrimoine arboré remarquable de Confignon, dans le cadre d'une pesée d'intérêt lors de ses décisions.

Au vu des explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette résolution.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La résolution telle qu'amendée est acceptée à l'unanimité.

17. M 171 – *Emprunt et gestion de la dette publique,* déposée par Félicien Mazzola et Vincent Tournier

M. Mazzola indique que l'idée de cette motion est née dans le cadre du débat budgétaire et des discussions autour de la dette, de l'endettement et de l'emprunt, dans notre commune. Nous savons que c'est nécessaire pour construire les infrastructures dont nous avons besoin. Confignon peine à atteindre la taille critique suffisante pour entrer sur le marché des capitaux de manière efficace. Des solutions existent, la création de pools de communes, de passer par de nouveaux acteurs du marché des emprunts. Il précise qu'il ne s'agit pas de demander au CA de venir avec une liste de possibilités d'emprunts et des taux, car la déclinaison opérationnelle est totalement du ressort du CA.

Le Président demande donc de voter sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier trouve l'idée intéressante et le sujet est peu traité d'habitude en CM. Des informations sur la dette ont été transmises par **Mme Uldry Frossard** en début de séance, mais cette motion pourra être l'occasion en CFAS de faire un point sur la dette et d'avoir une information détaillée sur celle-ci. Le PDC propose donc un renvoi en CFAS.

Mme Froidevaux trouve la proposition intéressante et elle est d'accord pour trouver des solutions et analyser le coût de la dette. Par contre, elle trouve aussi important de mettre un plafond à l'endettement et de garantir une situation financière saine et pérenne. Elle propose un renvoi en CFAS.

Mme Roehrich informe que le PLR se prononce également en faveur d'un renvoi en CFAS et se réjouit pour la commune des nouvelles possibilités de réduction de sa dette, ainsi que de trouver de nouveaux partenaires.

Le Président propose de passer au vote sur le renvoi à la CFAS,

Le renvoi de la motion M171 à la CFAS est accepté à l'unanimité.

18. Position du Conseil municipal sur le principe de la suppléance dans son enceinte et sur le projet de loi PL 12584

Le Président propose que chacun s'exprime sur cet objet.

Mme Peradotto rappelle que ce sujet a déjà été traité sous la législature précédente et VdG propose de ne pas entrer en matière puisqu'un préavis avait déjà été donné à la suite d'une consultation menée par l'ACG. Elle ne voit pas l'intérêt d'y revenir individuellement. Elle propose de ne pas traiter la question.

M. Mazzola propose une brève remise en contexte. Une consultation en bonne et due forme de l'ACG a eu lieu. La commission du Grand Conseil chargée de ce PL de suppléance pour les CM a lancé une consultation à toutes les communes, tous les CM ont pris position, et Confignon a pris position largement pour (par 14 voix pour et 2 abstentions). VdG est largement en faveur de cette suppléance considérant le partage du temps entre vie politique et familiale et pour mettre le pied à l'étrier des « viennent ensuite ». Puis la consultation est remontée à l'ACG où la majorité des communes a préavisé négativement. Aussi le président de cette « caquerie » nous demande par une procédure totalement inédite et incompréhensible, de nous positionner individuellement sur cet objet. Pour VdG et même si nous étions en faveur de cela, on ne comprend pas pourquoi un président d'une commission du Grand Conseil nous écrit individuellement pour demander notre avis individuel. On propose donc de ne pas répondre par un vote individuel qui ne correspond pas aux procédures normales des relations entre canton et communes. Un vote démocratique a déjà eu lieu, il n'y a pas lieu de revenir dessus.

Le Président propose de voter sur cette non-entrée en matière, sachant que nous avons déjà pris position.

M. Mazzola propose de renvoyer au Bureau qui rappellera que la commune a déjà pris position dans un cadre formel. Il est possible de prendre position à titre individuel, mais cela n'équivaut pas à une décision du CM.

Le Président propose de voter sur la proposition de **M. Mazzola.**

La proposition de renvoi au Bureau est acceptée par 17 oui et 2 abstentions.

19. Questions

Le Président informe que deux réponses à des questions écrites ont été reçues : la QE 152 et la QE 155.

Mme Gabus Thorens lit les réponses écrites à ces deux questions.

Un droit de réponse est exercé par **Mme Froidevaux** pour la QE155. Elle remercie le CA, ainsi que M. Ferretti pour cette réponse. Néanmoins elle regrette que certaines questions restent ouvertes, alors qu'il s'agit d'éléments qui devraient être inclus dans le PDCant. Ce sont notamment les points 1, 2, 3, 9 et 10 qui restent sans réponses.
Puis il est constaté que dans le PDCant 2030, l'hypothèse est faite d'avoir 100'000 habitants de plus à Genève, donc 50'000 logements supplémentaires. Le PDCant traite surtout des conséquences de cette hypothèse, sans jamais aborder les causes. D'où viennent ces 100'000 habitants ? La question « Pour qui construisons-nous ? » reste donc ouverte.
Pour les points 9 et 10, relatifs à la capacité financière des communes, M. Ferretti mentionne l'existence du FIDU et du FIE, mais a précisé que ces fonds ne permettent pas de couvrir les frais gigantesques liés à la construction du nouveau quartier des Cherpines. Comment Confignon qui a un budget de 15 mio annuel pourra-t-elle avoir des financements pour 145 mio aux Cherpines, sachant que PLO contribuera pour 50% ? La question reste ouverte.

Demain Confignon remercie d'avance pour les réponses sur ces points et attend les réponses par rapport à ces projets, si importants pour le futur de la commune.

Mme Gabus- Thorens relève que les questions posées sont de compétences cantonales, raison pour laquelle elles ont été transmises au canton. Si la réponse ne convient pas, il lui semble impossible de les renvoyer au canton.

Le Président informe avoir reçu une dernière question qu'il se propose de lire rapidement. Titre de la question : « Gel des travaux relatifs à l'annexe de la Mairie et audit des bâtiments ».

20. Propositions individuelles et divers

Mme Stoffel demande, concernant la retransmission du CM, s'il y aura une consultation et un visionnage possible en différé ? Et pendant combien de temps sera-t-il possible ? **Mme Gabus-Thorens** pense que le film de la séance du CM pourra être à la disposition des partis ou de toute personne souhaitant le revoir.

M. Mazzola demande pourquoi avoir choisi youtube, alors qu'Infomaniak avait été choisi pour les séances de visio des commissions, pour des raisons locales et de protection des données ? **M. Morand** pense que le futur site internet nous permettra de ne plus passer par youtube.

Le Président propose de maintenant passer au huis clos pour la demande de naturalisation.

21. Naturalisation (huis clos)

M. Fournier présente le dossier N° 2019.2584

Il communique que la commission a approuvé le dossier à l'unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23H30.

Martin BARCELLINI — Président

Félicien MAZZOLA — Secrétaire

Annexes : Réponse aux questions écrites n° 152 et 155

Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE152

QE 152 Demande de désaffectation du domaine public communal dans le cadre du projet de construction DD 111'265

Dans le cadre du projet de construction DD 111'265, l'empiètement du bâtiment sur le domaine public communal est d'environ 2 m2, et celui des sous-sols et de la rampe d'accès au parking souterrain d'environ 4 m2. Juridiquement, pour les surfaces inférieures à 1'000 m2, le domaine public communal ne peut être désassujetti (et par conséquent transféré au bénéfice d'un propriétaire privé) que moyennant une délibération du Conseil municipal de la commune concernée (cf. art. 9 A RUDP, règlement concernant l'utilisation du domaine public -L 1 10.12).
Est-ce que le Conseil municipal a été saisi d'une demande de désaffectation du domaine public communal en relation avec ce qui précède et dans quel sens le Conseil municipal a-t-il statué ? Le cas échéant, est-ce que le Conseil administratif a lui-même rendu une décision de désaffectation dans ce sens ?

Réponse à la question

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Le Conseil municipal n'a pas préavisé sur cet objet et le Conseil administratif n'a pas non plus rendu de décision de désaffectation.
En effet projet prévu, comme beaucoup de dossiers en interface avec le domaine public, implique une correction parcellaire mineure.
Ceci car le bâtiment projeté dans le cadre de la DD n°111'265 est situé sur une parcelle qui n'est pas parallèle à la rue René-Jollien.
Afin de pouvoir entretenir notre domaine public sans conflits avec les propriétaires de l'immeuble et pour permettre la pose d'un échafaudage sur le domaine privé, il sera nécessaire d'effectuer une modification de très peu d'importance de la limite entre les 2 parcelles. Dans le cadre de cette correction, la commune ne perdra aucune surface puisque l'échange se fera mètre pour mètre (voir plan). Le propriétaire de la parcelle n°11'070 cédera 28.5 m^2 à la commune, qui cédera à son tour et simultanément 28.5 m^2 du domaine public.
Ainsi, l'immeuble projeté aura une limite parcellaire parallèle située à 1m11 de la façade nord.
La modification parcellaire se fera, indépendamment de l'issue du recours sur la procédure en cours, la correction géométrique étant nécessaire.
Le géomètre chargé de suivre ce dossier au niveau cantonal a donné un accord pour procéder à cette correction et attend une proposition du géomètre.
Les architectes sont eux aussi intéressés à une modification parcellaire, indispensable à l'entretien du bâtiment.
Ainsi, il ne sera pas nécessaire de procéder à une désaffectation de domaine public.

Le Conseil administratif

Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE152

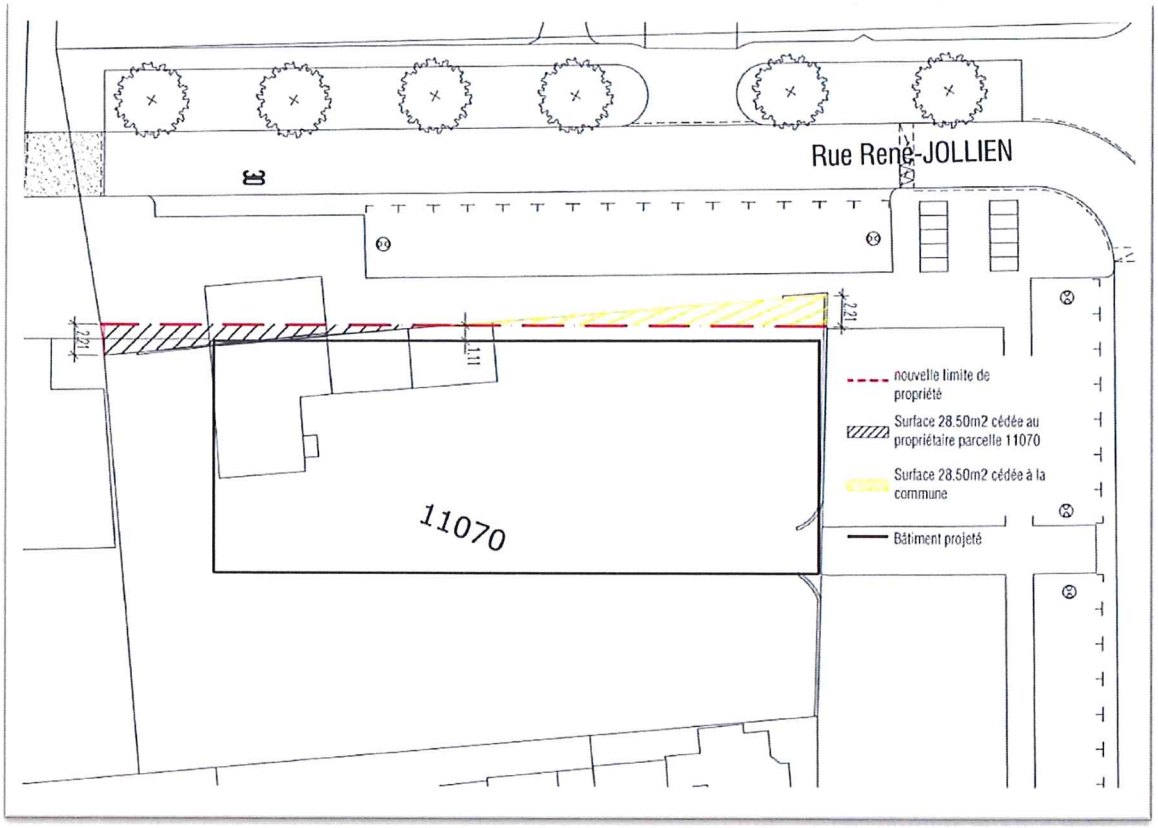

Modification parcellaire à effectuer

Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE155

Titre de la question : « Construire : pourquoi ? Pour qui ? »

L'axiome sous-jacent au PDCn 2030 est qu'il faut construire des logements pour pouvoir «satisfaire les besoins nouveaux qui résultent de l'évolution démographique et économique[1]» et que cela va résoudre le problème. Entre 2010-2019, Genève a déjà construit 25'000 nouveaux logements.

Selon les scénarios, très dépendants de l'évolution de l'économie, il faudrait construire entre 24'000 et 69'000 logements sur la période de 2010 à 2030, soit 1'200 à 3'450 logements par an [2].

Introduction:

- Nous nous posons la question du pourquoi nous devrions/voulons faire cela :
  - Pourquoi cette croissance, et pour qui ?
  - Quels bénéfices pour la population existante ?
  - Pourquoi *in fine* devrions-nous subir la croissance économique sans en être maître ?
- Il y a conflit entre croissance économique et qualité de vie. L'économie n'est qu'un des aspects, certes important, mais ce n'est pas le seul critère définissant la qualité de vie.
- Nous sommes dans une fuite en avant, purement quantitative, sur 1 seul indicateur, le nombre de logements, sans prendre le recul du pourquoi.
- Il faut tenir compte de l'avis de la population exprimé notamment lors de plusieurs votations.
- Elément sémantique à noter : nous ne construisons pas « pour nos enfants ». Actuellement, le nombre d'enfants moyen par femme est de moins de 1.5 en Suisse[3]. Ceci implique que sur une génération, la population décroit de 25%, hors immigration. A Genève, ceci représente une décroissance équivalente à 100'000 personnes sur environ 30 ans.

Quelques chiffres

- Croissance de la population et augmentation de logements[4] :

	2000-2019	2010-2019
Création de nouveaux logements à Genève	40 187	25 433
Population bénéficiant de nouveaux logements à Genève (2.5 personnes / logement)	100 468	63 583
Augmentation de la population à Genève	50 499	26 056
Ecart entre nouveaux logements et évolution de la population	**49 969**	**37 527**

Il y a un effet « aspirateur » vers le neuf, conduisant donc à une sous-utilisation du potentiel de l'existant.

- Evolution du PIB par habitant[5]:
  - 2008 : 104'994 CHF
  - 2017 : 100'484 CHF
  - Ceci représente donc une réduction de 4% du PIB/ habitant sur 9 ans alors que Genève a construit > 25'000 logements pour répondre à la croissance économique sur cette période.

[1] https://www.ge.ch/document/besoins-offre-logements/telecharger
[2] https://www.ge.ch/document/besoins-offre-logements/telecharger
[3] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.html
[4] https://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=09_04&dom=1
[5] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut-canton.html

- Selon les prévisions de croissance, il est prévu une augmentation de 28 à 36% de ménages entre 2015 et 2040 [6].
- Sur la commune de Confignon, il est prévu de construire 3'600 nouveaux logements (Cherpines + Vuillonnex) sur les 10-15 prochaines années. Ceci représente l'équivalent de 14% des nouveaux logements construits ces dernières 10 années à Genève, alors que Confignon ne représente que 1% de la population du canton.
- La population a clairement manifesté son avis lors des votations du 9 février 2020 avec 55% de non pour les PLQ Meyrin/Vernier et 51% de non au PLQ du Grand-Saconnex le 24 novembre 2019.
- Il y a aujourd'hui une sous-utilisation du bâti existant dû a i) une absence de marchés fonctionnels pour les logements (rigidités excessives) et ii) des locaux non résidentiels vacants (350'000 m2).
- Le potentiel lié à une évolution de la règlementation du marché est estimé entre 10 à 15% ; un potentiel énorme et une alternative à la construction de neuf.

Finances:

- Les investissements relatifs aux Cherpines et au Vuillonnex ont été estimés à CHF 100 millions, prévus à la charge de la commune[7].
- La Cour des Comptes considère la situation financière de Confignon comme critique et estime que le risque financier lié aux nouveaux projets est significatif pour la commune de Confignon.

Questions ouvertes:

- Qu'est-ce qu'apporte cette croissance a la population au niveau économique et de qualité de vie pour les genevois ?
- Avant de construire, quelles mesures sont prises pour exploiter la sous-utilisation du potentiel du bâti existant ? Qu'est-il fait pour faire fonctionner le marché du logement, afin qu'il ne soit plus figé, conduisant *in fine* à une allocation inefficiente ?
- Tenons-nous assez compte des externalités : la pollution de l'air, le bruit, la pollution des eaux, le trafic supplémentaire, etc., dont les effets néfastes sur la santé et la qualité de vie sont établis ?
- Suite à la récession annoncée, est ce que les besoins de logements seront réévalués ?
- De plus, suite à la pandémie du Covid, de nombreux bureaux sont actuellement sous-utilisés à cause de télétravail, qui a gagné du terrain. Est-ce qu'une étude sur le potentiel des bureaux vacants transformés en logements a été réalisée ou va être réalisé ?
- Combien de logements sont en cours de construction ou avec des PLQ déjà adoptés ?
- Le canton va entamer la révision de son plan directeur. Est-ce que le scénario de croissance sera revu lors de la révision 2ème du PDCant 2030 ? Et quel sera l'impact sur les Grands projets ?
- Combien de logements additionnels faudrait-il dans un futur PDCant 2050 ?
- Comment est-ce que ces projets seront financés tenant compte du fait que la capacité financière d'une commune comme Confignon ne permet pas de consentir à des investissements gigantesques pour la construction d'un nouveau quartier voulu par le canton ?
- L'Etat de Genève aurait-il les ressources pour financer les équipements et les infrastructures publics des Cherpines (école, crèche, parascolaire, routes, espaces publics, équipements culturels et sportifs) ? Pourrait-il se substituer à la commune ?

Réponse à la question

[6] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.11287272.html
[7] (Rapport de la Cour des Comptes. 2019)

Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE155

La question écrite portant sur des points dont les compétences sont cantonales, nous l'avons relayée à M. Ferretti, Directeur général de l'Office de l'urbanisme du Canton. Vous trouverez ci-dessous intégralement la réponse apportée par ce dernier.

« Voici les quelques éléments que nous pouvons apporter en réponse à la question écrite de Madame Froidevaux pour le groupe Demain Confignon.

Premièrement, le PDCn 2030, sur la base des scénarios d'évolution démographique développés par l'observatoire statistique transfrontalier, pose effectivement l'hypothèse d'une évolution démographique de +100'000 habitants entre 2010 et 2030, correspondant à un besoin estimé à +50'000 logements sur la même période.

Cette orientation est portée par le PDCn 2030 ainsi que par le projet d'agglomération dans un contexte de forte pénurie de logement. Elle répond à une volonté de rééquilibrage des emplois et des logements à l'échelle du bassin de vie, dans une agglomération dont la dynamique économique est centrée sur Genève (un tiers des actifs habitent à l'extérieur des frontières cantonales). Elle vise à maintenir des quartiers centraux mixtes et vivants, à limiter les flux automobiles et les nuisances qui en découlent pour la population. Les nouveaux quartiers sont localisés le long des axes (existants ou futurs) de transport public.

Cette nécessité d'une urbanisation compacte se trouve encore renforcée par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et par la nécessité toujours plus prégnante de réduire les émissions de carbone.

En principe, les scénarios d'évolution démographique et des emplois sont revus tous les quatre ans et la planification est ajustée en conséquence. Lors de la première mise à jour du PDCn l'hypothèse de croissance de la population n'a pas été remise en question à l'aune des nouvelles projections démographiques publiées en 2016, en revanche en limitant les futures extensions urbaines sur la zone agricole, le nombre de logements réalisables a été réévalué à 48'500 à l'horizon 2030.

Pour répondre aux éléments de contexte et questions posées : entre 2010 et 2019, 18'000 logements ont été construits dans le canton[1]. En parallèle la population a augmenté de 50'932 personnes. Durant la même période 1'483'600 m2 de SBP destinées aux activités ont été réalisées. On compte entre 2011 à 2018 une augmentation de 35'839 emplois à Genève. Au 31 décembre 2019, les ménages sont composés de 2.14 personnes par logements en moyenne. Selon l'OCSTAT, 7'800 logements sont en cours de construction[2]. De plus, le nombre de logements actuellement inscrits dans des PLQ adoptés s'élève à 7'600.

En ce qui concerne les surfaces de bureau, une évaluation sommaire du potentiel de ces surfaces vacantes effectivement convertibles en logement a récemment été menée. Les résultats montrent que sur environ 255'000 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) d'activités tertiaires recensées au 1er juin 2019, un peu moins de 85'000 m², soit 1/3 de ces surfaces - environ 850 logements potentiels - ne sont pas soumises à des risques OPAM ou à des nuisances sonores jugées excessives pour du logement (selon l'OPB) et pourraient être transformé en habitation. Il convient en outre de préciser que la transformation de surfaces d'activités en logements, est soumise à d'autres conditions qui n'ont pas été prises en compte dans cette analyse (respect des exigences imposées par la LCI, prescriptions suisses de protection incendie etc.).

Concernant les outils de financement des équipements, le Fonds intercommunal pour le développement urbain[3] (FIDU) a été créé en vue d'équilibrer les charges et l'effort financier demandé aux communes qui construisent des logements pour aménager et équiper les nouveaux quartiers. De plus le fonds intercommunal d'équipement[4] (FIE)

est opérationnel depuis le 1er janvier 2017. Il est chargé de percevoir, de gérer et d'attribuer la taxe d'équipement. Les fruits de cette taxe, à charge du propriétaire ou superficiaire du terrain, permettent de financer une partie des voies de communication devant être réalisées par la commune pour les nouvelles constructions en zone de développement.

La prochaine révision du PDCn, dont les travaux débuteront dès avril 2021, s'appuiera sur de nouveaux scénarios de croissance de la population et des emplois et visera l'horizon 2050. De nouvelles hypothèses de développement pour le canton devront être posées à ce moment. Cette prochaine révision du PDCn a pour ambition de proposer un projet de territoire compatible avec les enjeux de la transition écologique. Le Plan climat cantonal pose comme objectif la réduction de 60% des émissions carbone à l'horizon 2030 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. La nouvelle mouture du PDCn devra proposer une organisation spatiale et un aménagement du territoire qui soit compatible avec ces objectifs.

En ce sens, l'enjeu d'une utilisation optimale, non seulement du sol mais aussi du bâti existant, est prépondérant afin de dimensionner la construction de logement et de surfaces pour les activités au plus près des besoins en visant une gestion durable de notre territoire. Nous ajustons d'ores et déjà régulièrement nos modèles prospectifs de capacité d'accueil à l'évolution du contexte. Cet enjeu sera pris en compte dans l'élaboration des études de base nécessaires pour poser les nouvelles orientations en termes de production de logements et de surfaces pour les activités à prévoir dans le futur PDCn et pour déterminer l'impact de ces nouvelles orientations sur les planifications en cours et notamment les grands projets.

Les communes seront bien entendu conviées à participer à la réflexion et à la définition des nouvelles orientations de ce futur plan directeur cantonal. Vous serez informés en temps voulu des modalités de cette participation, dont nous nous réjouissons d'ores et déjà. »

---

[1] http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/09/09_04/T_09_04_1_4_05.xls
[2] https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=09_04
[3] https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/REGLEMENT%20FIDU.pdf
[4] https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/REGLEMENT%20FIE.pdf